



## Questions aux listes candidates aux élections municipales de mars 2026

*L'association Taussat-Village rassemble près de 300 adhérents. Ils œuvrent ensemble pour la protection de l'identité balnéaire, portuaire et touristique de Taussat-les-Bains, pour la préservation et la valorisation de son caractère paysager et patrimonial, sans exclure l'innovation et la créativité dans un milieu de vie en évolution constante qu'il ne s'agit pas de figer mais d'en voir maîtriser les évolutions.*

*. Indépendante politiquement et financièrement, Taussat-Village ne sollicite aucune subvention et n'est inféodée à personne.*

*En 2020, les principaux sujets qui mobilisaient Taussat-Village étaient les suivants :*

- La préservation de l'identité villageoise ;*
- rejet de la banalisation urbaine au nom de la modernisation ;*
- Le souci d'un changement radical du fonctionnement démocratique local ;*
- L'établissement concerté de projets stratégiques pour les ports ;*
- Le confortement et la requalification du centre-bourg ;*
- L'évolution maîtrisée des lotissements, des sites d'équipements publics tels que la gare, voire l'IME ;*
- La remise en cohérence du plan de circulation et une refonte des pistes et itinéraires cyclables ;*
- La réhabilitation d'une maison citoyenne ;*
- Un tourisme de nature.*

*A l'approche de nouvelles échéances municipales, beaucoup de ces sujets restent d'actualité. Taussat-Village souhaite interroger à nouveau les listes candidates sur les préoccupations principales de ses adhérents. Les réponses apportées par chaque liste aux questions formulées seront portées à la connaissance des Taussatois afin que chacun puisse se déterminer.*

Taussat-les-Bains, un des quatre villages de Lanton, partage avec Cassy l'attractivité d'une façade littorale alliant plages et ports, permettant notamment à la commune de bénéficier du classement officiel de commune touristique.

Taussat-les-Bains est identifiée depuis longtemps comme station balnéaire du nord du Bassin d'Arcachon. Elle s'est étendue dans les années 70 par la création de lotissements nouveaux, puis par la reconversion réussie de celui de la Ferme. La proximité de l'agglomération bordelaise, la taille moyenne du parcellaire aménagé, l'existence et le maintien d'un couvert végétal endémique, la présence d'un patrimoine balnéaire ancien font l'attrait et le charme de la station. Ces atouts lui confèrent une notoriété propre constituant ainsi un pôle d'attraction pour Lanton. Depuis les années 90, la part des résidences principales a rattrapé puis dépassé celle des résidences secondaires, créant de nouveaux comportements et de nouvelles attentes.

Cette croissance de la population et l'évolution de la demande suscitent d'abord des interrogations liées à la protection de l'environnement et au développement urbain.

### **A. AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

#### **1. Mise en compatibilité du PLU**

Le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon (SCoT) avec lequel le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être mis en compatibilité, préconise de limiter la croissance démographique sur le territoire du Sybarval.

*Quelles dispositions concrètes souhaitez-vous mettre en œuvre sur la commune pour contribuer sur son territoire à contenir la croissance démographique ?*

## 2. La ressource en eau

La question de la ressource en eau potable, l'incidence de la fréquentation touristique sur sa consommation est une préoccupation récurrente exprimée dans le SCoT.

*Quelles mesures envisagez-vous dans le Plan Local d'Urbanisme pour s'assurer de la compatibilité de la ressource en eau avec la croissance attendue de la population et l'augmentation des besoins en période estivale ?*

*Quels critères souhaitez-vous mettre en place pour apprécier l'opportunité des projets de développement urbains et touristiques en fonction des capacités disponibles en eau ?*

*Quelles dispositions souhaitez-vous prendre pour la sécurisation des réseaux d'eau potable ou de nombreuses fuites sont constatées ?*

## 3. Assainissement et eaux pluviales

Les événements pluviaux ont montré en 2024, puis très récemment, la fragilité relative des réseaux eaux usées, pourtant essentiels à la qualité de vie locale et aux activités économiques que sont l'ostréiculture et le tourisme pour le Bassin d'Arcachon.

*Quelle position serait la vôtre au sein du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon, quand la perspective est évoquée de déverser des eaux usées excédentaires notamment sur le territoire de la commune de Lanton ?*

*Quelles dispositions entendez-vous prendre pour contrôler le respect de l'obligation de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ?*

## 4. Les identités villageoises

Le PLU de Lanton affirme que la commune est constituée par quatre villages aux vocations différentes. Pourtant, seul Blagon est désormais considéré comme un village par le SCoT alors que Cassy, Lanton et Taussat remplissent les critères définis pour les villages.

*Quelles dispositions préconisez-vous pour maintenir et protéger les identités et les silhouettes villageoises en constituant un écrin végétal, notamment en protégeant les lisières urbaines qualitatives comme le recommande le SCoT ?*

## 5. Densification et parcellisation

Le SCoT privilégie la densification des agglomérations existantes et la révision à la hausse du potentiel foncier que représentent les divisions parcellaires. L'expérience montre qu'une parcellisation excessive peut entraîner une dégradation du cadre de vie (imperméabilisation des sols, déboisements excessifs, clôtures occultantes et problèmes de voisinage).

*Quelles modifications envisagez-vous dans le PLU pour rendre ces orientations du SCoT compatibles avec la protection du cadre urbain, des paysages et du cadre de vie ?*

*Entendez-vous rétablir un comité de pilotage chargé de l'évolution du PLU, des grands dossiers d'aménagement et de leur suivi, de la consommation d'espaces fonciers au niveau de la commune, comité incluant des citoyens non élus et des associations villageoises représentatives ?*

## 6. Taussat-les-bains secteur à forte valeur patrimoniale

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon (SCoT) qualifiait Taussat en 2013, au même titre qu'une partie de la ville d'hiver d'Arcachon, comme secteurs dont la qualité intrinsèque appelle à une vigilance particulière quant à la préservation du bâti et de la trame urbaine ».

La Cour administrative d'appel de Bordeaux, en mai 2022, a rappelé la volonté d'y voir consolider la préservation du cadre naturel, du couvert boisé, des perspectives végétalisées, du bâti et de la trame urbaine, par l'élaboration d'une charte paysagère, conformément à l'objectif d'éviter une densification significative.

Le SCoT arrêté en juin 2024 a effacé la qualification de Taussat comme secteur urbain à forte valeur patrimoniale.

*Estimez-vous que Taussat ne mérite désormais plus ce qualificatif et cette protection particulière ?*

*Quelle suite entendez-vous donner au projet de charte paysagère lantonnaise engagé par la municipalité en 2025 ?*

*Quelles réponses envisagez-vous d'apporter aux propositions adressées en 2022 par Taussat-Village ?*

*Prescrivez-vous la définition préalable d'orientations d'urbanisme pour des opérations nouvelles, la non-minéralisation des espaces publics et privés, l'enterrement progressif des réseaux en priorité sur les « biens communs », la végétalisation, voire le fleurissement des espaces publics et privés ?*

*Entendez-vous privilégier en priorité la réhabilitation du patrimoine existant voire de prescrire des modes de restauration du patrimoine et des sites ?*

*Entendez-vous recourir aux services de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme pour définir et accompagner une politique qualitative de l'aménagement urbain ?*

## **7. Les « biens communs »**

Taussat-Village considère comme des « biens communs » (c'est-à-dire des biens dont la jouissance par tous doit être protégée) le linéaire des plages, les esplanades et le patrimoine bâti riverain, les ports et leur environnement immédiat, les allées taussatoises, les places, les sites emblématiques et d'avenir (site et bâtiment de la gare, IME), les zones naturelles et celles partiellement protégées.

*Partagez-vous cette perception du patrimoine taussatois et par extension lantonnais ?*

*Quelles dispositions envisagez-vous pour conserver le patrimoine foncier de la collectivité et maîtriser le foncier nécessaire autour et sur les « biens communs » ?*

- a. Les plages** constituent (enquête SIBA 2015) l'attrait prioritaire des visiteurs du Bassin d'Arcachon, avec les ports et les villages ostréicoles.

*Envisagez-vous aider concrètement le travail des volontaires par un concours municipal pour l'éradication manuelle des spartines invasives et pour la réintroduction des zostères qui semblent un facteur de stabilité des fonds marins du Bassin ? Comment ?*

*Quelles actions envisagez-vous de manière régulière pour la qualité de l'accueil sur les plages, (notamment la propreté et la nature des apports de sable et l'absence d'import de gravats), le respect des règles de présence des chiens et autres animaux ?*

*Comment comptez-vous faire respecter l'usage des zones réservées aux pratiques sportives à risques ?*

*Êtes-vous favorable à la réalisation d'un véritable cheminement stabilisé piéton et cyclable sans artificialisation en front de mer entre Taussat et Cassy ?*

- b. Les ports** accueillent certes des places de stationnement pour bateaux. Mais ils attirent outre leurs usagers, une fréquentation (habitants, touristes, excursionnistes, promeneurs) à la découverte de leur environnement et de leurs activités.

L'accès nautique au Bassin reste un atout essentiel. On ne peut dissocier le dragage des ports de celui de leurs chenaux d'accès dont l'envasement s'accélère et qui attendent désormais une programmation régulière. Les apports en eau douce contribuent à l'élimination au moins partielle mais régulière des vases les obstruant.

*Considérez-vous les ports comme éléments essentiels de l'attractivité balnéaire de la commune ?*

*Êtes-vous favorable à une étude indépendante ayant pour objet la définition des moyens susceptible de contribuer efficacement et régulièrement à maintenir un niveau d'eau nécessaire à une amplitude d'ouverture étendue ?*

*Êtes-vous favorable à l'extension des capacités de stockage des sédiments issus des dragages sur le site de Titoune ?*

*Comment comptez-vous documenter et argumenter les intérêts locaux et les défendre fermement dans des instances portuaires décisionnelles auxquelles vous participerez ?*

Le SCoT s'appuie sur des « schémas des vocations de villages ostréicoles » pour encadrer leur aménagement et valoriser le patrimoine maritime du Bassin d'Arcachon.

*Êtes-vous favorables à l'établissement de « projets de port » abordant le traitement coordonné et concerté du stationnement, celui des camping-cars, de l'animation, des services, des prestations portuaires, de la qualité*

*et la préservation des paysages et du patrimoine bâti, de la végétalisation des abords et espaces libres, etc. et ce de manière concertée avec les acteurs locaux ?*

*Comptez-vous demander la réalisation d'une étude impartiale sur le devenir de la maline du Vieux-port, sur l'opportunité et les conditions de sa remise en service ?*

**c. Les allées taussatoises**

Leurs perspectives végétalisées font partie de l'identité taussatoise.

*Comment entendez-vous faire respecter les dispositions du PLU sur la matérialisation et la transparence des clôtures ?*

*Êtes-vous d'accord pour interdire les clôtures en brandes mitoyennes des espaces publics ?*

*Êtes-vous partisan d'aménagements raisonnables facilitant l'accessibilité au rivage depuis les allées ? Et lesquels ?*

*Quelles sont les priorités que vous comptez établir pour la réfection des voiries et quelles règles détermineront les axes prioritaires ?*

*Êtes-vous favorable à une extension raisonnable de la plage horaire de l'éclairage public les soirs d'animations ou d'événements ?*

**d. Les places**

*Avez-vous des propositions d'aménagement les concernant dans votre programme ?*

- e. Les Emplacements Réservés.** Quatre Emplacements réservés (ER) sont inscrits au PLU à Taussat-les-bains. Un sur le site de la gare (classé NV), un autre entre l'avenue Jean-Bart et l'allée Fontainevieille (classé NR), un troisième dans le prolongement de celle-ci, le long du port du même nom (classé NV), un quatrième (n° 34), situé entre le boulevard de la plage, l'allée Pitres et le parking du Vieux-port affecté dans le PLU à la réalisation d'un parc public.

*Quel avenir souhaitez-vous donner à ces emplacements réservés que la municipalité est en droit d'acquérir ?*

*Portez-vous un projet public sur le site et le bâtiment de la Gare et lequel ?*

*Portez-vous des projets publics sur les deux Emplacements réservés le long de l'allée Fontainevieille et lesquels ?*

## **8. Mobilités et circulations**

Les rapports « circulation » et « mobilités » (2018 et 2022) sur les flux de circulation proposés par Taussat-Village ont été ignorés.

*Êtes-vous d'accord pour ouvrir une vraie concertation sur ce sujet ?*

*Êtes-vous d'accord pour réévaluer le dispositif de circulation sur l'avenue de la Gare comme l'engagement en avait été pris par la précédente municipalité ?*

*Êtes-vous d'accord pour constituer une liaison douce piétonnière et cycliste entre le lotissement de la Ferme, le centre, les plages et les ports de Taussat via l'allée Fontainevieille ?*

*Êtes-vous d'accord pour constituer une liaison douce piétonnière et cycliste entre le lotissement de La Ferme, le site de la gare et l'avenue du même nom en y créant une « couture urbaine » de qualité ?*

*Êtes-vous d'accord pour restaurer au moins un cheminement piétonnier direct en revêtement perméable entre la rue Célérier et la rue Pitres ?*

*Quelles dispositions comptez-vous prendre pour végétaliser et requalifier la rue Célérier et la rue de la Poste ? pour y améliorer les conditions de stationnement, notamment celles liées aux résidences privées et aux entreprises touristiques ?*

*Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour sécuriser les arrêts d'autobus sur la RD3 ?*

## 9. Le devenir de L'IME

Ce site emblématique est classé au PLU en « Secteur de projet d'aménagement global » : Il a été convenu que Taussat-Village soit associé à l'élaboration du programme visant à assurer le devenir de cet espace.

*Entendez-vous tenir cet engagement ?*

## 10. Les secteurs de centralité

*Le SCoT attend des communes la définition de « secteurs de centralité ». Quelles sont vos propositions dans ce domaine ?*

*Êtes-vous favorable au projet de « nouvelle centralité à Cassy », puis de nouveau cœur de vie de Lanton » devenu depuis « Cœur de Cassy », à la démolition des courts de tennis, de l'office de tourisme et à leur déplacement ?*

## B. ARCHITECTURE ET URBANISME

Associer la population à l'élaboration de la politique d'urbanisme, aux diagnostics et aux nécessités de mutations est à notre avis nécessaire pour sa compréhension et l'acceptabilité de ses dispositions. Développer également une pédagogie en amont des opérations immobilières est à la fois un facteur du « bien vivre ensemble » mais aussi de valorisation du territoire.

*Quelles dispositions obligatoires selon les secteurs urbains envisagez-vous d'introduire dans le PLU pour la protection des arbres sur parcelles privées, le respect des surfaces d'espaces de pleine terre (EVPT), de coefficient de biotope (CBS) ?*

*Quelles dispositions entendez-vous mettre en œuvre dans le PLU pour la réalisation des clôtures, des abords des constructions, les stationnements, les terrasses ?*

*Êtes-vous favorable à la création d'un dispositif d'aide à l'intégration architecturale et paysagère des projets soumis à autorisation ?*

*Envisagez-vous de restaurer des compétences locales en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme et quels dispositifs de contrôle entendez-vous mettre en œuvre pour vous assurer de la conformité des travaux consécutifs aux décisions d'urbanisme (permis de construire, etc.) ?*

Le SCoT préconise la réduction du nombre de résidences secondaires (qui concourent à l'accueil touristique) et au classement de Lanton comme « commune touristique » au profit de l'habitat permanent. A Lanton la part des résidences principales, inférieure en 1968 à celle des résidences secondaires s'élève désormais à 73% du nombre de logements.

*Quelle réponse entendez-vous donner à cette préconisation du SCoT ?*

Le SCoT présente comme enjeu fort d'accueillir plus d'activités productives.

*Quelle suite entendez-vous donner à cette préconisation du SCoT dans la mesure où aucun hectare n'est inscrit à Lanton pour le développement économique ?*

*Quelles actions concrètes proposez-vous pour favoriser les activités des commerces et services en centre bourg de Taussat ?*

Le tourisme est un acteur important de l'économie communale.

*Quel positionnement défendez-vous et quelle stratégie souhaitez-vous mettre en œuvre lors du prochain mandat ?*

## C. DEMOCRATIE LOCALE

Quelques idées fondatrices de la démocratie représentative sont mises à mal aujourd'hui :

- celle selon laquelle la volonté de la majorité est la volonté de tous : même si la majorité arithmétique reste « l'approximation la plus indiscutable » de la volonté générale, cette affirmation est de plus en plus contrariée par les faibles taux de participation constatés aux élections ;
- celle selon laquelle l'adhésion donnée à un candidat vaut pour l'ensemble de son programme et à toutes ses décisions pendant son mandat.

Ces fragilités sont accentuées quand des délégations de compétence à des autorités extérieures où le citoyen n'est éventuellement associé que dans des instances d'enregistrement, ces autorités exerçant ainsi la maîtrise sur le territoire communal de compétences essentielles.

Aussi émerge une demande de plus en plus marquée pour d'autres formes de construction de la prise de décision.

Une règle non écrite, mais incontournable du débat démocratique, est l'acceptation d'une confrontation qui commence par l'écoute de son contradicteur et le respect de ce qu'il exprime, chacun étant garant d'une expression responsable. Ce débat peut enrichir la décision -qui reste aux élus- et constitue un facteur de paix sociale. Il doit répondre à quelques conditions : une information préalable suffisante, une représentation équitable des opinions, un temps accordé à chacun pour les exprimer... Excluant les pseudo-concertations ou les consultations sélectives, ce processus, qui ne fonctionne que si les échanges sont honnêtes et les expressions de chacun argumentées, est un gage de l'établissement d'une relation de confiance durable entre élus et administrés.

## 1. Vie locale et participation citoyenne

Délibérer en commun, c'est convenir de renoncer à une relation uniquement verticale entre les élus et administrés, c'est accepter de voir son avis initial modifié par l'apport d'arguments introduits dans la discussion, en considérant qu'il n'y a pas de connaissances définitives et que celles-ci peuvent être améliorées par l'échange.

*Estimez-vous nécessaire l'existence d'instances de concertation au niveau de chacun des villages de Lanton ?*

*Considérerez-vous ces instances comme des lieux d'écoute et de relais de décisions déjà prises ?*

*Ou bien considérerez-vous ces instances comme outils de dialogue entre la municipalité, les citoyens et les associations les représentant, comme lieu de concertation et d'échange préalable à la construction de décisions éclairées par des contributions et propositions de leur part exprimées dans un but d'intérêt général ?*

*Quel mode d'organisation proposez-vous pour la constitution et le fonctionnement de ces instances villageoises ?*

*Quels outils et moyens envisagez-vous de mettre en œuvre pour recueillir l'avis des citoyens, voire pour coconstruire les décisions ?*

*Êtes-vous favorable à la constitution d'un fonds partagé de données communales susceptibles d'éclairer les connaissances sur les dynamiques urbaines, économiques, sociales, touristiques, des quatre villages de Lanton afin de favoriser des échanges fondés sur des éléments objectifs ?*

*Quelle relation entendez-vous établir avec Taussat-Village ?*

*Avez-vous l'intention de prendre des dispositions nouvelles de prévention des incivilités et atteintes aux biens et aux personnes ?*

## 2. Intercommunalités et vie locale

Plusieurs grands dossiers sont désormais gérés par des structures intercommunales : l'assainissement, la gestion de l'eau, celle des ports, les mobilités, l'élaboration et le suivi du SCoT, le tourisme, etc.

*Comment entendez-vous associer les populations locales aux grands enjeux traités à l'échelon intercommunal ?*

*Comment envisagez-vous d'informer les populations locales des positions que vous défendrez et des incidences locales des décisions des instances intercommunales dans lesquelles la commune de Lanton est représentée ?*

*Êtes-vous favorable à l'instauration d'un dialogue direct entre les associations et les organismes intercommunaux ?*

## D. ANIMATIONS et CULTURE

- Êtes-vous favorable à la mise en œuvre concertée d'un programme annuel d'animations ?
- Êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'une charte de bon voisinage pour les événements festifs nocturnes en secteur résidentiel ?
- Quels sont les grands axes de la politique d'action culturelle que vous envisagez de conduire ?

---

### **Ce questionnaire de Taussat-Village s'inscrit dans un souci global de contenir les dépenses publiques :**

- Envisagez-vous de stabiliser, voire de diminuer la pression fiscale particulièrement élevée sur la commune ?
- Prévoyez-vous de n'engager budgétairement que des projets répondant à des besoins identifiés de manière consensuelle ?

Les réponses apportées par chaque liste candidate aux questions formulées ci-dessus seront portées à la connaissance des adhérentes et adhérents de Taussat-Village et de toute personne qui le souhaite, afin que chacun puisse se déterminer.

Les documents ayant contribué à l'élaboration de ce questionnaire :

- *Analyse et propositions de Taussat-Village sur le tourisme (2018)*
- *Cahiers d'acteur de Taussat-Village sur le projet de centralité de Cassy (2018)*
- *Atelier de Taussat-Village sur les circulations et le cadre de vie (2018)*
- *Propositions de Taussat-Village sur les mobilités (2021)*
- *Actualité du Plan local d'urbanisme (2021)*
- *Propositions de Taussat-Village pour une charte paysagère (2022)*
- *Lecture par Taussat-Village du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (2025)*

sont disponibles sur  
**[WWW.taussat-village.com](http://WWW.taussat-village.com)**  
ou avec le QR code :

